



CC Loire et Sillon (Siren : 244400693)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Savenay
Arrondissement	Saint-Nazaire
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	07/12/2001
Date d'effet	07/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain CHAUVEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 boulevard de la Loire
Numéro et libellé dans la voie	BP 29
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44260 SAVENAY
Téléphone	02 40 56 81 03
Fax	02 40 56 83 38
Courriel	communaute@cc-loiresillon.fr
Site internet	www.cc-loiresillon.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 146
-----------------------------	--------

Densité moyenne	111,45
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Bouée (214400194)	879
44	Campbon (214400251)	3 960
44	La Chapelle-Launay (214400335)	2 867
44	Lavau-sur-Loire (214400806)	776
44	Malville (214400897)	3 250
44	Prinquiau (214401374)	3 187
44	Quilly (214401390)	1 308
44	Savenay (214401952)	7 919

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eaux et Milieux aquatiques 1- Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2- Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE): -Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE. 3- Gestion de l'eau: -Animation et coordination visant à assurer: -la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau; -la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux; -la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation; -la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations); -l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus; -Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement: -des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières; -des ouvrages liés à la circulation de l'eau. 4- Inventaire des zones humides et des cours d'eau.</i> - Assainissement non collectif - Assainissement non collectif. - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés; -Gestion et fonctionnement des déchetteries actuelles (celles de Savenay et de Campbon) et futures. -Développement du tri sélectif (éco-point).</i> - Autres actions environnementales <i>-Développement du tri sélectif (éco-point).</i>
Sanitaires et social - Action sociale

Petite enfance Construction, aménagement, entretien et gestion des relais d'assistantes maternelles Construction, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de six ans (définis à l'article R 2324-17 du code de la santé publique) 3- Personnes âgées Centre local d'information et de coordination (CLIC).

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

1 En matière de développement économique. 1.1. Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, portuaire, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, c'est à dire : Les zones d'activités existantes suivantes : zone de la Croix Rouge, zone de la Croix Blanche, zone de la Porte Estuaire, zone des Acacias, zone commerciale de la Colleraye, Toute zone d'activité future sise sur le territoire communautaire. 1.2. Actions de développement économique, notamment : - Accueil des entreprises, aides aux entreprises locales, - Service emploi, - Point Information Jeunesse, - Insertion par l'activité économique : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires. 1.3. Actions de développement touristique : - Office de tourisme - Elaboration de plan de randonnées - Mise au point d'une signalétique communautaire

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1- Actions de développement économique: -Accueil des entreprises, aides aux entreprises locales, -Service emploi, -Point Information Jeunesse, -Insertion par l'activité économique: ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires. 2- Actions de développement touristique: -Office de tourisme, -Elaboration de plan de randonnées, -Mise au point d'une signalétique communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

. Culture - Construction, aménagement, entretien et gestion de l'équipement culturel intercommunal - Gestion des bibliothèques et médiathèque(s) d'intérêt communautaire du territoire (hors immobilier) avec un intérêt communautaire limité aux bibliothèques publiques ouvertes à tous qui touchent un public plus large qu'un public spécifique et offrent des heures d'ouverture adaptées à chacun.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

- Collège de Savenay (compétence résiduelle). Il s'agit de l'exercice des compétences n'ayant pas été déléguées aux départements par les lois de décentralisation en matière de collège.

- Activités culturelles ou socioculturelles

. Culture -- Gestion des bibliothèques et médiathèque(s) d'intérêt communautaire du territoire (hors immobilier) avec un intérêt communautaire limité aux bibliothèques publiques ouvertes à tous qui touchent un public plus large qu'un public spécifique et offrent des heures d'ouverture adaptées à chacun. - Organisation de manifestations et soutien d'actions relatives au livre et à

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2.1. Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT). 2.2. Aménagement rural. 2.3. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c'est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2.4. La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2.5 Eaux et Milieux Aquatiques 2.5.1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2.5.2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : - Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 2.5.3 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à assurer : la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau ; la recherche de

financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux ; la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation ; ; la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations) ; l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement : ; des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, ; des ouvrages liés à la circulation de l'eau. .

- Schéma de secteur

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2.1. Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT). 2.2. Aménagement rural. 2.3. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c'est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2.4. La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2.5 Eaux et Milieux Aquatiques 2.5.1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2.5.2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 2.5.3 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à assurer : ; la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau ; ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux ; la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation ; ; la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations) ; l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement : ; des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, ; des ouvrages liés à la circulation de l'eau.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2.1. Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT). 2.2. Aménagement rural. 2.3. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c'est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2.4. La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2.5 Eaux et Milieux Aquatiques 2.5.1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2.5.2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 2.5.3 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à assurer : ; la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau ; ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux ; la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation ; ; la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations) ; l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement : ; des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, ; des ouvrages liés à la circulation de l'eau.

- Organisation des transports urbains

Intégralité de la compétence transport relevant des communes.

- Transport scolaire

Intégralité de la compétence transport relevant des communes.

- Organisation des transports non urbains

Intégralité de la compétence transport relevant des communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Emprise communale de la voirie du maréchal Juin à Savenay; - Sur la commune de Savenay: -emprise de la RD 17 et de ses accotements dans sa partie comprise entre les carrefours de cette voie avec, d'une part, la rue de la gare et, d'autre part, la rue Marigny. -intégralité du boulevard des Acacias et de ses accotements, du rond-point de l'As de Coeur jusqu'au carrefour de la voie communale n°7.*

Développement touristique

- Tourisme

1- *Actions de développement touristique: -Office de tourisme, -Elaboration de plan de randonnées, -Mise au point d'une signalétique communautaire*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Par ailleurs, la Communauté est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH) mais elle ne peut aucunement réaliser de logement et décider de l'attribution de logement.

- Politique du logement non social

Construction d'une gendarmerie.

- Politique du logement social

- *Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- *Gestion de l'OPAH.*

Autres

- Autres

1- *La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes-Saint Nazaire et des communes voisines. 2- Aménagement rural. 3- Aménagement et fonctionnement du Pôle d'Echanges Multimodal Loire & Sillon et de ses abords. 4- Construction d'une gendarmerie. 5-La communauté de communes Loire et Sillon est habilitée à intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de la loi MOP.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique SYDELA (200014926)	SM fermé	623 473
44	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (254402720)	Pôle métrop.	832 679
44	Syndicat mixte aéroportuaire (200028827)	SM ouvert	1 748 927
44	Syndicat mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets (254402522)	SM fermé	142 802

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)